



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION LA FOURMILIERE DU 26 AVRIL 2017

Sont présents/tes :

Comité : Alexandra Martin-Gante, Maria Gasser, Kristel Facchinetti, Chantal Dayer Rytz
Personnel de la Fourmilière : Cécile Bra, Marion Bonvin, Nicole Steiger, Aline Hänggeli
Comptable : Chantal Dayer Rytz
Parent : Samantha Herrmann
Vérificateurs aux comptes : Steve Gasser, Olivier Stempfel est excusé
Représentant de la municipalité : Elisabeth Morerod

1. Adoption de l'ordre du jour

Adopté à l'unanimité

2. Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 13 avril 2016

Approuvé à l'unanimité

3. Rapport de la Présidente

La Présidente, Mme Alexandra Martin-Gante, remercie la représentante de la Municipalité, Mme Morerod, pour sa présence. Elle présente ensuite l'équipe éducative : Cécile, éducatrice et directrice administrative qui travaille à 75% ; Marion, éducatrice, engagée en poste fixe à 83 % ; Aline, éducatrice, a diminué son temps de travail à 60% ; Nicole, auxiliaire à 45% depuis 2012 ; Noémie, auxiliaire à 20%, qui a été engagée en octobre dernier pour les vendredis et finalement Blaise, qui travaille en tant que remplaçant depuis déjà longtemps au sein de la structure et qui va assurer le remplacement de la partie terrain de Marie-France pendant son congé maternité. L'accouchement de Marie-France, notre directrice pédagogique, est prévu pour le mois de juin. Elle sera donc absente jusqu'à la fin de l'année.

La Présidente remercie toute l'équipe éducative chaleureusement pour son travail, sa flexibilité et sa rapidité à trouver des solutions de remplacement. Elle salue également le travail de la comptable, Mme Chantal Dayer Rytz.

Les travaux de construction de la nouvelle structure, qui pourra accueillir 150 places pour la cantine scolaire et 60 places pour l'UAPE, débuteront le 30 juin 2017, selon confirmation de la Municipale, Mme Elisabeth Morerod.

La Présidente nous annonce le départ de deux membres du Comité, Mme Kristel Facchinetti et Mme Maria Gasser. Le comité lance un appel à l'Assemblée pour trouver des remplaçants/tes.

4. Intervention de la directrice administrative du lieu d'accueil

Cécile nous explique que le travail en binôme (co-direction) avec la responsable du site, Marie-France Cassata, fonctionne très bien. Les mois à venir risquent d'être toutefois un peu difficiles, car elle va reprendre les tâches administratives de Marie-France. Cécile sait cependant qu'elle peut compter sur ses collègues. Elle remercie donc son équipe pour son travail et son soutien.

Nous accueillons à ce jour 63 familles. Cécile et Marie-France ont déjà travaillé sur la projection pour l'année prochaine (rentrée août 2017). Tous les enfants qui se trouvent sur la liste de l'AJEMA pourront être accueillis partiellement. La période de midi et les après-midis sont complets. En ce qui concerne le mercredi, difficile à combler jusqu'à ce jour, les demandes sont en augmentation pour la rentrée (12 enfants déjà inscrits pour le midi).

Centres aérés et règlement

La Fourmilière organise les centres aérés la première semaine de février, la première de juillet et la première d'octobre.

Cette année, la première semaine de juillet ne pourra pas être organisée par la Fourmilière car les travaux débuteront fin juin par le gros œuvre et toute la cour sera occupée par les grosses machines de chantier. Le lieu n'est pas suffisamment sécurisé pour les enfants. Selon suggestion de Cécile, une répartition des enfants inscrits devra se faire entre les structures des Guifettes et des Pirates.

Un courrier sera envoyé aux parents.

Pour octobre 2017 et février 2018, une décision sera prise selon l'avancée des travaux.

Suite au nouveau règlement de l'AJEMA, tous les contrats seront modifiés pour le 1^{er} août. Ceux-ci seront envoyés aux parents avec le règlement sous forme de cahier A5, ainsi que notre annexe spécifique au règlement de la Fourmilière. Par la signature de ce contrat, les parents acceptent le nouveau règlement de l'AJEMA.

5. Rapport de la comptable

Présentation des comptes 2016 par Mme Dayer-Rytz.

6. Rapport des vérificateurs aux comptes

M. Gasser et M. Stempfel (excusé) approuvent les comptes et remercient notre comptable pour le travail effectué.

7. Approbation des comptes 2016 et décharge au comité et aux vérificateurs.

Les comptes 2016 ont été approuvés avec un bénéfice de CHF 51'495.65, somme qui devra être remboursée courant 2017 à l'AJEMA. Décharge a été donnée au comité et aux vérificateurs des comptes à l'unanimité.

8. Présentation du budget 2018

Lors de la lecture du budget, Mme Morerod est intervenue car le futur loyer de la nouvelle UAPE a été ajusté à 85'750.- par année. En effet les m2 définitifs mis à disposition de la Fourmilière sont plus conséquents que lors du projet. Chantal va faire le nécessaire pour mettre à jour le budget.

Le budget a été approuvé à l'unanimité.

9. Nomination des vérificateurs aux comptes

M. Steve Gasser ne se représente pas. M. Olivier Stempfel ne se représente pas. Etant donné que personne ne se propose comme vérificateur, un courrier sera envoyé aux parents pour un appel.

10. Élection du comité

Le comité n'a pas pu être élu en sa totalité, faute de présence de parents. Mme Alexandra Martin-Gante, Présidente - Mme Chantal Dayer Rytz, caissière et membre, restent en poste jusqu'à ce que l'on puisse élire le comité en sa globalité.

11. Adoption des nouveaux statuts

Lecture des nouveaux statuts par Kristel Facchinetti. Ils ne pourront pas être adoptés faute de présence de parents.

Une Assemblée Générale Extraordinaire va devoir être organisée. Un courrier va être envoyé aux parents.

Divers

La Municipale, Mme Elisabeth Morerod, nous présente les plans du nouveau complexe pour la cantine scolaire et l'UAPE et nous fait part de sa déception quant à l'absence importante de parents à l'Assemblée.

Le comité est également déçu de cet absentéisme qui reflète le manque d'intérêt des parents quant au bon fonctionnement de l'Association et aux décisions à prendre quant au bien être de leurs enfants.

Le comité va envoyer un courrier pour rappeler aux parents que leur présence est indispensable à l'Assemblée Générale de la Fourmilière afin de pouvoir mener à bien le bon fonctionnement de l'Association.

12. Clôture et verre de l'amitié

La séance est levée à 21h30 .

Fait à Lonay le 6 mai 2017